

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : carolineboivin

<https://www.cadre21.org/membres/caroline-boivin-cdsl-qc-ca>

Date d'obtention : 2025-01-28 22:08:46

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Déterminer si c'est l'intervenant scolaire qui doit entamer le protocole sexto ou la police directement. Qui est le demandeur ou le (la) plaignant(e).

À partir du moment où c'est la responsabilité de l'intervenant scolaire, le protocole Sexto s'enclenche et le but est de recueillir l'information pour avoir un portrait précis de la situation. Important de rencontrer les jeunes impliqués (témoin(s), victime(s)). Avec les informations, déterminer si l'acte est impulsif ou malveillant, qui guidera la suite des procédures. Rassurer la victime. Important d'enclencher la trousse sexto même si dans le passé il y a eu intervention avec la même victime. (sans jugement) Ne jamais regarder les images, ne jamais accepter qu'un jeune envoie les images à notre adresse courriel pour prouver ses dires. Informer la personne que nous la croyons. Informer la direction de l'école de la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Important de recueillir l'information pertinente et d'agir rapidement et efficacement. Lorsqu'il y a confirmation de partage de photos, confisquer le cellulaire des jeunes qui ont des photos à caractère sexuel ou intime d'un mineur même s'ils disent les avoir effacés.

Toujours poursuivre le protocole même quand la victime ne collabore pas.

Se questionner pour définir si c'est un acte impulsif ou malveillant.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que lorsqu'une victime ne collabore pas, il est important de la rassurer et d'expliquer pourquoi l'enclenchement de la trousse sexto est importante mais de poursuivre malgré son refus de collaborer. Comprendre les émotions sous-jacentes de la (les) personne (s) face à tout ce processus.

Demeurer bienveillante auprès du (de la) jeune dans une situation clairement définie comme malveillante.